

**SYNDICAT MIXTE
POUR L'ENLÈVEMENT
ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA RÉGION DE
TOURNAN-EN-BRIE**

délégués - en exercice	97
- présents	71
Pouvoirs	02
Total votants	73

Affaire n°035/10-2026

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
DE CONSTRUCTION D'UN QUAI DE TRANSFERT
ET D'UN POLE LOGISTIQUE POUR LA
COLLECTE EN REGIE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026**

L'An deux mil vingt-six le mercredi 7 octobre à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 29 septembre 2026 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président.

Secrétaire de séance : Gladys CELANIE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) :
Jonathan WOFSY, Pascale PRUNET, Christophe COULOUMY, Sophie RIBREAU-STABILE titulaires, Fabrice PIOCELLE, suppléant non votant

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Patrick DUBOIS, Bruno RÉMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Thierry COCHARD, Éric GERMAIN, Emmanuel ANTHOINE, François DUMENIL, Louis-Marie SAOÛT, Jean-Michel METIVIER, Pierre MURON, Jean-Sébastien MONIN, Jean-Claude COCHET, Pascal ROBERT, Manuel CENDRIER, titulaires et Pierre MARTIN, Daniel LECUYER, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Philippe SPITZ, Patrice LEGRAND, Aurélie GAY, Yann BLAISE, Brigitte DELHUMEAU, Aurélie MPASI, Jean-Pierre BENARD, Sylviane CATHELIN, Patrick ROSSILLI, Jonathan CHAUMONT, Frédéric VAN DAMME, Hugues MARCELOT, Audrey BRIFFAULT, Anne-Laure AUGER, Philippe BERTRAM, Michel MULLER, titulaires et Bruno CISSÉ, David VICENTE, Igor MARTIN, Virginie GILBERT, Elodie BRUT FIGURA, Antoine REY, Vanessa DE GREEF, Marina MARTIN, Yvan BOULANGER, suppléants.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Patrick OFFROY, Dominique BENOIT, Jean-Paul CHONION, Michel CALAFATO, Guillaume PROUST, Laurent SAUSSEY, Madani KHALOUA, titulaires et Frédéric BOURSIEZ, Christelle PUJO, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Brigitte DEMARIA, Christine CARLIER, Pascal ROUSSEAU, Joël EVEN, Fernand BORDES, Martial MEHOU-LOKO, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Kevin GILLET, Gladys CELANIE, titulaires

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
François BENAVENTE titulaire

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Yannick PONCE, Alain PLAISANCE, titulaires.

Pouvoirs :

- de Lisa PERRIER à Pascal ROUSSEAU (CAPVM)
- de Laurent GAUTIER à Madani KHALOUA (CCPB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Patrice SAINT-JALMES, Cécile PHAM-VAN, Rémy CHATTÉ, Gilles ROSSIGNEUX, Guillaume KLOTZ, Gauthier BOUNICHOU, Elio BELFIORE, Marième TAMATIN-VARIN

Excusés : Steven GOURMAUD, Nicole VIBERT, Matthieu VERHEYDEN, Gilles GROSLEVIN

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Joël BLANCHARD, Fabrice BAPTISTA

Excusés : Bernard NENY, Arnaud FABRE, Yann LEMAULF, Marie-Claude BEAUDICHON, Nathalie ROBAYEYS, Etienne LEROY, Yvana URSULET, Patrick PERCIK

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Marie-Paule DEVAUCHELLE, Gérald RAMEZ, Manuel MACHADO,

Excusés : Magali BOCHEW, Benoît SCHMIT, Adèle BELLEGO, Monia BRAHAM, Sonia LAURENT

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline COUDERC, Arnaud MALANDAIN

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Hocine OUMARI, Farida SABEUR

Excusée : Sylvie SOUPLY, Chimène MONORAL, Sofiane GHOZELANE

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Rita KHANFOUR

035/10-2026 : Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre de construction d'un quai de transfert et d'un pôle logistique pour la collecte en régie

Ce marché a pour objet de confier à un maître d'œuvre l'étude et le suivi des travaux de construction d'un quai de transfert et d'un pôle logistique pour la collecte en régie sur l'actuel site de l'ancienne UVOM d'Ozoir-la-Ferrière partiellement transformée en quai de transfert à la suite de l'incendie de janvier 2019.

L'opération vise à créer une plateforme opérationnelle dédiée, d'une part, au transfert mult flux des déchets collectés sur le territoire (OM, emballages et papiers, verre, cartons et encombrants) et, d'autre part, à créer un pôle logistique pour la collecte en régie.

Entendu l'exposé,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication du JOUE et du BOAMP le xx, pour la passation d'un marché portant sur la maîtrise d'œuvre de construction d'un quai de transfert et d'un pôle logistique pour la collecte en régie ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 29 septembre 2026 ;

Considérant que le SIETOM a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation du marché ;

Considérant que la durée du contrat est de 22 mois ;

Considérant que la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché au Cabinet Atelier Architecture Bricet pour un montant total estimatif de 639 450,00 HT soit 767 340,00 TTC ;

Le Comité Syndical,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché public susvisé, ses éventuelles annexes et tout document y afférent.
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour assurer le suivi et l'exécution de ce marché.
- **DIT** que les dépenses relatives à la mise en œuvre de ce marché seront imputées sur le budget du SIETOM.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 07 octobre 2026



Le Président,
Jonathan WOFSY

Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.